

	Mode d'emploi et instructions d'utilisation	weca
--	---	-------------

Pince à plaques JUMBO II

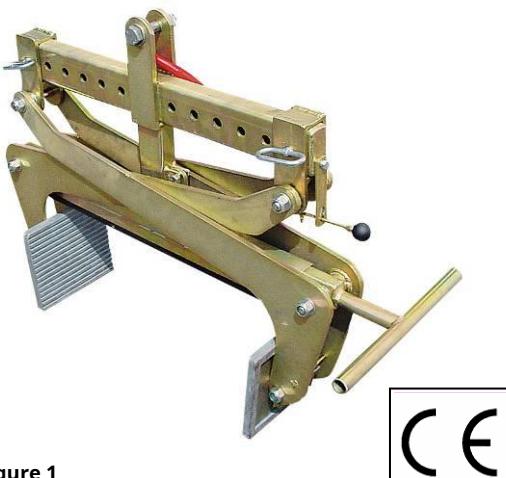


Figure 1
Vue générale de la pince à plaques JUMBO II

Désignation	Pince à plaques Jumbo II
Numéro d'article	109010
Numéro de machine / de série	
Année de construction	
Hauteur totale [mm]	500 mm
Largeur totale [mm]	720 mm
Longueur totale [mm]	220 mm
Capacité de charge	1 500 kg
Poids mort	53 kg
Plage de préhension maximale	500 mm à 1 000 mm
Surface de préhension	200 x 220 mm

Table des matières

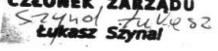
1 Contact	2
2 Déclaration de conformité	2
3 Explication des symboles et des avertissements	2
3.1 Avertissements concernant la pince à plaques JUMBO II	2
3.2 Symboles dans le mode d'emploi	3
4 Règlement d'utilisation de la pince à plaques JUMBO II.....	3
4.1 Domaine d'application de la pince à plaques JUMBO II	3
4.2 Utilisation impropre	3
4.3 Règles de sécurité.....	4
4.4 Plaque signalétique.....	4
5 Assemblage	6
5.1 Étendue de la livraison.....	6
5.2 Retrait de l'emballage de transport	6
5.3 Instructions de montage	6
6 Mode d'emploi de la pince à plaques JUMBO II	6
6.1 Préparation de la pince à plaques JUMBO II.....	6
6.2 Transport avec la pince à plaques JUMBO II	7
7 Entretien.....	8
8 Liste des pièces	9

1 contact

Veuillez adresser vos questions ou commandes de pièces détachées par téléphone, par écrit ou par e-mail à WEHA-Ludwig Werwein GmbH ou directement au fabricant :

En Allemagne WEHA-Ludwig Werwein GmbH	En Autriche Société de vente de machines de traitement de pierre WEHA mbH.	Veuillez également visiter notre Site web: http://www.weha.com
Boîte postale 13 55 86331 Königsbrunn / Augsbourg Wikingerstr. 15 86343 Königsbrunn / Augsbourg Téléphone : +49 (0) 8231 / 60 07-0 Fax : +49 (0) 8231 / 60 07-132 E-mail : info@weha.com	Lange Gasse 17 A-1080 Vienne Téléphone : +49 (0) 1 / 40 39 340 Fax : +49 (0) 1 / 40 88 762 E-mail : office.weha@aon.at	Courriel : info@weha.com

2 Déclaration de conformité

Déclaration de conformité CE 2006/42/CE	
Fabricant: WEHA Sp. z oo Ul. Wiejska 2 PL-59-400 Jawor Téléphone 0048 / 76 / 8703700	Type de machine : Pince à plaques Jumbo II
	Utiliser: Pour déplacer des blocs de pierre en pierre naturelle et en béton
	Numéro de machine :
Signataires :	 WEHA Sp. z o.o. 59-400 Jawor, ul. Wiejska 2 tel. 76/870-37-00 NIP 695-13-46-385 Id. 390637554 BDO: 000148574
 CZŁONEK ZARZĄDU <i>Szymon Lukasz Szymal</i>	
Nous certifions par la présente que la machine susmentionnée est conforme aux exigences de la directive ci-dessus.	

3 Explication des symboles et des avertissements

Les explications suivantes des symboles qui peuvent être présents sur l'appareil ou la machine ou dans le mode d'emploi sont destinées à vous donner des informations sur leur signification.

3.1 Avertissements concernant la pince à plaques JUMBO II

Les panneaux d'avertissement suivants peuvent être apposés sur l'appareil ou la machine :



Ce panneau d'avertissement apposé sur la machine ou l'appareil informe l'opérateur qu'un manuel d'utilisation est disponible et l'oblige à le lire avant l'installation ou la mise en service de la machine.



Ces panneaux obligatoires exigent que l'opérateur de la machine utilise et porte toujours des chaussures de protection, des gants de protection et un casque de protection.

3.2 Symboles dans le mode d'emploi

Les symboles suivants peuvent apparaître dans le mode d'emploi et sont définis comme suit :



Un point d'exclamation apparaissant sur les pages de ce manuel, entouré d'un triangle équilatéral, indique des informations importantes que l'opérateur doit lire et suivre avec une attention particulière.



Référence à l'obligation de trier les déchets afin de recycler les matériaux. Ces derniers peuvent être réintégrés dans le processus de fabrication, économisant ainsi des ressources et réduisant l'impact sur l'environnement.



Marquage des interrupteurs, objets, etc. dans les illustrations de ce manuel d'utilisation et d'entretien.

4 Règlement d'utilisation de la pince à plaques JUMBO II

Veuillez prêter une attention particulière aux instructions d'utilisation de l'appareil.



Attention : risque de blessure !
Une utilisation inappropriée entraînera des blessures corporelles !



L'appareil est spécifiquement conçu pour un ou plusieurs domaines d'application.

Les chapitres suivants ont pour but de vous donner une compréhension de ces applications possibles et de mettre en évidence les dangers liés à la manipulation des équipements de travail.

4.1 Domaine d'application de la pince à plaques JUMBO II

Vous avez acheté un produit de qualité auprès de WEHA-Ludwig Werwein GmbH.

La pince à dalles JUMBO II est un outil conçu pour vous aider à déplacer des blocs de pierre et faciliter votre travail.

Les caractéristiques suivantes sont particulièrement remarquables :

- Déplacement facile et rapide des blocs de pierre
- Très grande largeur de préhension de 500 mm à 1 000 mm
- Très maniable et léger, avec de petites dimensions et une surface galvanisée
- Capacité de levage élevée de 1 500 kg maximum

4.2 Utilisation inappropriée

La pince à dalles JUMBO II est utilisée exclusivement pour déplacer un bloc de pierre jusqu'à un poids maximum de 1 500 kg.

- Utilisez la pince à plaque JUMBO II uniquement pour l'usage auquel elle est destinée et évitez d'utiliser tout moyen susceptible d'endommager le métal ou les composants individuels !
- La pince à plaques JUMBO II est entièrement et spécifiquement conçue pour les domaines d'application.
- Aucun outil ou objet ne doit être placé entre le bloc de pierre et les mâchoires de serrage en caoutchouc.
- La pince à dalles JUMBO II ne doit pas être utilisée pour extraire un bloc de pierre d'une pile.
- Un seul bloc de pierre peut être transporté à la fois avec la pince à dalles JUMBO II.
- La pince à plaques JUMBO II ne peut être fixée qu'à un crochet approprié sur l'engin de levage.
- **Ne jamais se tenir sous une charge suspendue !**

4.3 Règles de sécurité

- Veuillez lire attentivement ce mode d'emploi avant d'utiliser la pince à plaques JUMBO II !
- Conservez soigneusement ce manuel à proximité de la pince à plaques JUMBO II pour référence ultérieure !
- La modification ou l'installation non autorisée d'équipements supplémentaires annulera toute réclamation de responsabilité de la part du revendeur ou du fabricant !
- Retirez de la zone de travail tous les objets qui pourraient présenter un danger potentiel !
- La pince à plaques JUMBO II ne doit être utilisée que par du personnel autorisé. Chaque opérateur doit avoir lu et compris cette documentation.
- Avant chaque utilisation, vérifiez l'état des pièces porteuses et des soudures ! En cas de défaut, la pince à plaques JUMBO II doit être arrêtée et des mesures appropriées doivent être prises pour empêcher son utilisation par des tiers.
- Pour éviter tout risque de blessure, utilisez uniquement l'œillet de la grue comme poignée de transport dans la zone des ciseaux de la pince à plaques JUMBO II.
- Un seul bloc de pierre peut être transporté à la fois.
- Assurez-vous que la surface sur laquelle vous placez le bloc de pierre a une capacité de charge suffisante !
- Assurez-vous que le bloc de pierre à soulever dans la zone de contact avec la pince à dalles JUMBO II est sec, sans cire, sans huile, sans poussière et sans sable.
- Les blocs de pierre cirés ne doivent pas être transportés avec la pince à dalles JUMBO II.
- Les surfaces de contact des mâchoires de serrage en caoutchouc doivent être complètement en contact avec le bloc de pierre et le bloc de pierre doit également être plat dans cette zone.
- Assurez-vous que la pince à dalles JUMBO II est positionnée au centre de gravité du bloc de pierre ! Si elle est inclinée pendant le levage, elle doit être repositionnée en conséquence !
- Il est interdit de faire osciller ou secouer excessivement la charge suspendue !
- Il est interdit de rester sous des charges suspendues !
- Le levage et l'abaissement saccadés des blocs de pierre avec la pince à dalles JUMBO II ne sont pas autorisés !
- Gardez la zone de travail propre et assurez un éclairage adéquat !
- Lors de la manipulation de la pince à plaques JUMBO II, portez toujours des vêtements de protection appropriés conformément aux réglementations de prévention des accidents en vigueur !
- Il s'agit notamment de :
 - Gants de travail conformes aux réglementations de prévention des accidents !
 - Chaussures conformes aux réglementations de prévention des accidents !
- Utilisez uniquement des matériaux de fabrication adaptés aux propriétés de l'appareil, comme par exemple des blocs de pierre sans fissures (blocs de pierre « sains ») !
- Ne soulevez pas d'objets trop petits ou trop lourds !
- Assurez-vous que personne ne se trouve à proximité de l'appareil pendant son utilisation afin d'éviter tout danger pour des tiers !
- Vérifiez que toutes les pièces sont correctement assemblées !
- Si des dommages ou des dysfonctionnements surviennent sur l'appareil, contactez immédiatement le revendeur ou le fabricant !
- Protégez l'appareil ou la machine des influences météorologiques telles que l'eau de pluie, le soleil, l'humidité, etc. !
- Si cet appareil ou cette machine n'est plus utilisé en raison de dommages irréparables ou pour d'autres raisons, assurez-vous qu'il soit mis hors service en rendant l'appareil ou la machine inutilisable et en vous assurant qu'il ne présente pas de danger pour des tiers !
- En séparant les différents matériaux lors de l'élimination, assurez-vous qu'ils peuvent être recyclés !



4.4 Plaque signalétique

La plaque signalétique fournit des informations sur l'origine, l'identité, l'année de fabrication et, si nécessaire, la capacité de charge maximale.

À la livraison, veuillez comparer la plaque signalétique avec les informations figurant sur la première page du mode d'emploi. En cas de divergence, veuillez contacter immédiatement votre revendeur ou le fabricant.

Lieferer:	weha D-86343 Königsbrunn
Bezeichnung:	
Typ:	
Fabrik-Nr.	
Baujahr:	
max. Tragfk.	



5 Assemblage

Veuillez lire attentivement les informations du chapitre « Montage » et suivre scrupuleusement les instructions. Le fabricant et WEHA-Ludwig Werlein GmbH déclinent toute responsabilité en cas de dommages résultant d'un non-respect de ces instructions.

Vérifiez que l'emballage de transport des marchandises livrées n'est pas endommagé. Signalez immédiatement tout dommage survenu pendant le transport au transitaire et à WEHA !

5.1 Étendue de la livraison

Avant le montage, vérifiez la livraison afin de vous assurer que toutes les pièces nécessaires sont présentes. Contactez immédiatement le revendeur ou le fabricant si le matériel est manquant.

La livraison comprend :

- 1 x pince à plaque JUMBO II
- 1 x manuel d'utilisation et d'entretien

5.2 Retrait de l'emballage de transport

La pince à plaques JUMBO II vous est normalement livrée emballée dans du carton.

- **Avant de commencer le déballage, veuillez vérifier le bon de livraison ci-joint avec les articles livrés !**

Retrait de l'emballage de transport :

- Retirez les bandes adhésives ou les cerclages et déballez soigneusement le contenu !
- Soyez prudent lors du déballage de la pince à plaques JUMBO II pour éviter de l'endommager !
- L'impact des composants de la pince à plaques JUMBO II sur des bords tranchants peut endommager la protection de surface et d'autres composants !
- Éliminez les déchets d'emballage conformément aux directives locales et remettez-les au cycle de recyclage !

5.3 Instructions de montage

La pince à plaque est livrée entièrement assemblée.

L'assemblage des différentes pièces n'est donc pas nécessaire.

6 Mode d'emploi de la pince à plaques JUMBO II

Ce chapitre a pour but de vous familiariser avec l'utilisation de cet outil. Veuillez suivre attentivement le mode d'emploi pour une utilisation optimale de la pince à plaques JUMBO II !

Assurez-vous que la couche protectrice des pièces métalliques ne soit pas endommagée par des objets tranchants !



Tout défaut causé par un montage incorrect et un fonctionnement défectueux relève de la responsabilité du Garantie du revendeur ou du fabricant exclue !



Veillez à respecter les consignes de sécurité du chapitre 4.3 !

6.1 Préparation de la pince à plaques JUMBO II

- Avant d'utiliser la pince à plaque JUMBO II, celle-ci doit être ouverte et sécurisée.



**Attention : risque de blessure !
Ne mettez pas vos doigts dans la zone de cisaillement de la pince à plaques JUMBO II, car il existe un risque
Risque d'écrasement !**



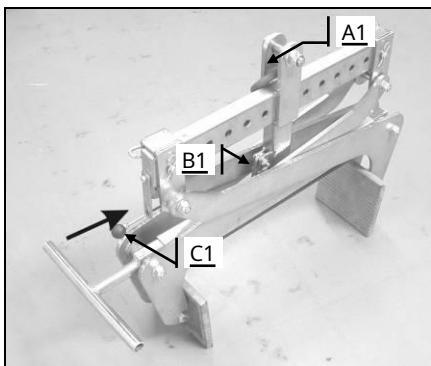


Figure 5.1–Crochets de sécurité

- Utilisez l'œillet de grue [A1] de la pince à plaques JUMBO II comme poignée de transport pour éviter tout risque de blessure.
- Si la pince à plaque JUMBO II est étendue vers le haut, poussez-les ensemble et assurez-vous que le crochet de sécurité [B1] est accroché.
- Le bouton [C1] du crochet de sécurité doit être poussé vers l'intérieur, dans le sens de la flèche.
- La pince à plaques JUMBO II est alors prête à l'emploi.

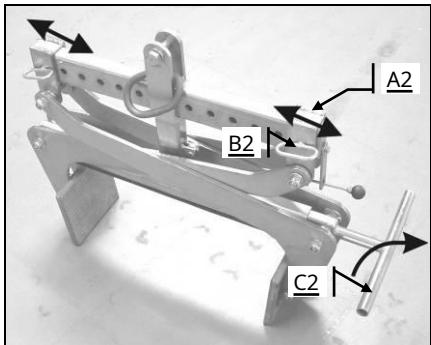


Figure 5.2–réglage de la largeur de préhension

- En fonction des dimensions du bloc de pierre, les plaques de serrage doivent être ajustées.
- La pince à dalles JUMBO II est réglable sur une largeur de préhension de 500 mm à 1 000 mm. Chaque trou de fixation (décalé de un de chaque côté !) modifie la largeur de préhension de 100 mm.
- Pour ce faire, retirez d'abord la goupille de verrouillage [A2] de la goupille de verrouillage [B2]. Retirez ensuite la goupille de verrouillage [B2].
- Soulevez ensuite la pince à plaques JUMBO II par la poignée et rapprochez ou écartez les mâchoires de serrage. Veuillez noter que les mâchoires de serrage gauche et droite doivent être réglées de manière identique. Cela signifie que les trous de gauche et de droite doivent être utilisés, car ils sont à la même distance de l'anneau de levage.



Attention : Danger ! Lors du réglage de la largeur de préhension, veillez à utiliser les trous à gauche et à droite, équidistants de l'anneau de levage.

- Une fois le réglage souhaité effectué, les goupilles de verrouillage doivent être réinsérées et fixées avec les goupilles de verrouillage.

6.2 Transport avec la pince à plaques JUMBO II

- Le bloc de pierre à soulever doit être sécurisé contre toute chute afin de pouvoir être transporté avec la pince à dalles JUMBO II.
- La pince à dalle JUMBO II doit être placée au centre de gravité du bloc de pierre.
- Assurez-vous que le bloc de pierre à soulever est sec, exempt de cire, d'huile, de poussière et de sable dans la zone de contact de la pince à dalles JUMBO II. La surface du bloc de pierre à soulever doit être plane dans la zone de contact avec les mâchoires de serrage en caoutchouc.
- Placez maintenant la pince à dalles JUMBO II sur le bloc de pierre à soulever, au centre de gravité. Utilisez l'œillet de la grue comme poignée de transport.

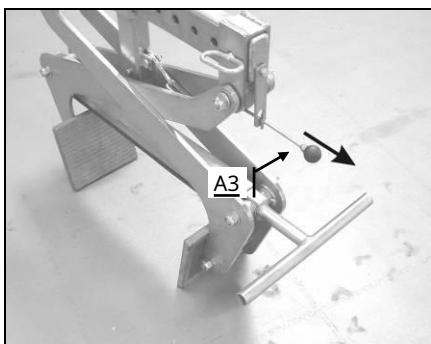


Figure 5.3–déverrouillé

- Fixez maintenant la pince à plaque JUMBO II au crochet du palan à l'aide de l'œillet de la grue.
- Déverrouillez la pince à dalles JUMBO II en tirant sur le bouton [A3]. Cela libérera le crochet de sécurité.
- La pince à plaque JUMBO II est maintenant déverrouillée.
- Soulevez ensuite lentement et prudemment la pince à dalles JUMBO II. Les mâchoires se referment et reposent sur le bloc de pierre à soulever. Si ce n'est pas le cas, vérifiez que le crochet de sécurité est également désengagé.

- Assurez-vous que le palan et l'équipement de levage utilisés ont la capacité requise pour supporter et transporter la totalité de la charge de levage.

- Soulevez ensuite la pince à dalles JUMBO II à l'aide du dispositif de levage jusqu'à ce que le bloc de pierre soit suspendu librement. Assurez-vous que la pince à dalles JUMBO II ne fléchisse pas pendant le levage. Si nécessaire, réglez-la jusqu'à ce qu'elle ne soit plus inclinée après le levage. Les mouvements saccadés sont interdits !



**Attention danger !
Il est interdit de rester sous des charges suspendues !**



- Le bloc de pierre peut maintenant être soulevé à la hauteur de transport. Ne le soulevez pas brusquement !
- Pendant le transport, aucune vibration ne doit se produire et le bloc de pierre ne doit pas osciller. Si nécessaire, il doit être correctement fixé et un itinéraire adapté doit être choisi.
- Assurez-vous que la surface sur laquelle vous placez maintenant le bloc de pierre a une capacité de charge suffisante !



**Attention danger !
Dès que le bloc de pierre repose sur le sol, la pince à dalles JUMBO II commence à s'ouvrir !
Le bloc de pierre pourrait donc tomber ! Il faut donc le pousser contre
Soyez protégé contre les chutes !**

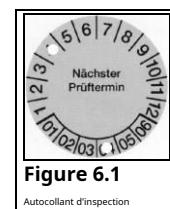


- Assurez-vous que le bloc de pierre est bien fixé pour éviter qu'il ne bascule lors de sa descente. Dès que le bloc touche le sol, la pince à dalles JUMBO II s'ouvre automatiquement. Toute descente brusque est interdite !
- Abaissez complètement la pince à dalles JUMBO II et remettez le crochet de sécurité en place.
- La pince à plaques JUMBO II est désormais sécurisée et peut être soulevée avec précaution vers le haut à l'aide du palan.

7 Entretien

La pince à plaques JUMBO II nécessite un entretien régulier.

- La pince à dalles JUMBO II est un appareil de manutention de charges ! L'entrepreneur qui utilise la pince à dalles JUMBO II doit s'assurer qu'elle est inspectée par un professionnel qualifié tous les ans maximum ! (Article 23, paragraphe 2, BGV D6)**
- La prochaine date d'inspection du préhenseur de plaques JUMBO II est indiquée sur l'autocollant jaune « prochaine date d'inspection » (par exemple, avril 2004).
- Les réparations et les soudures (risque d'intoxication !) ne doivent être effectuées que par des personnes possédant les connaissances et les compétences nécessaires !**



- Vous pouvez faire inspecter votre pince à plaques JUMBO II par un spécialiste de la société WEHA-Ludwig Werlein GmbH à Königsbrunn, n'hésitez pas à nous le demander !
- Faites attention aux consignes de sécurité du chapitre 4.3 !
- Manipulez la pince à plaque JUMBO II avec précaution, car une charge excessive peut réduire considérablement sa durée de vie.

8 Liste des pièces

Le chapitre suivant contient les listes de pièces pour les pinces à plaques JUMBO II.

Lors de la commande de pièces de rechange, veuillez noter qu'un traitement sans problème ne peut être assuré que si toutes les données répertoriées dans les listes de pièces sont fournies.

Lors de la passation d'une commande, indiquez toujours la quantité, le nom de la pièce, le numéro d'article et, le cas échéant, l'abréviation standard.

Pos.	Foule	désignation	Abréviation standard	Atelier
1	2	Plaque de serrage grande avec revêtement en caoutchouc	Numéro d'article 106647	
2	1	Pied complet		St3S
3	2	Bras de serrage complet		St3S
4	2	Poignée de maintien complète		St3S
5	1	levier droit complet		
6	1	porte-stylo		
7	1	levier gauche complet		
8	2	Plume	Numéro d'article 107253	
9	1	connecteur avant		
10	1	pièce de raccordement inférieure		
11	1	boulon		
12	1	pièce de raccordement		
13	2	pièce de raccordement gauche		
14	1	Pièce de raccordement droite		
15	1	Crochet de sécurité complet		
16	1	boulon		
17	1	manille		
18	1	maillon de chaîne		
19	1	Éclisse		
20	1	rondelle	-23	
21	1	rondelle	-13	
22	1	Contre-écrou	M16	
23	2	vis	M 16 x 60 - 8,8-B	
24	2	vis	M 16 x 80 - 8,8-B	
25	2	vis	M 16 x 90 - 8,8-B	
26	12	rondelle	-17	
27	6	Contre-écrou	M16	
28	20	vis	M6 x 25 - 8,8-B	
29	20	rondelle	-6,5	
30	20	Mère	M6	
Pince à plaques JUMBO II				
Numéro d'article 109010				